

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 AOUT 1883.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires et un crédit nouveau au Budget de la Dette publique.

(Voir les N^{os} 147 et 198, session de 1882-1883, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. TERCELIN, vice-Président ; GRAUX, DE LHONEUX, DEVADDER,
le Comte DE HEMRICOURT DE GRUNNE, et le Baron BETHUNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi ayant pour objet de solliciter des crédits supplémentaires et un crédit nouveau à rattacher au Budget des Finances de l'exercice 1882, s'élèvent ensemble à la somme de 4,059,287 francs.

Ces crédits, dont les détails sont parfaitement indiqués dans l'Exposé des motifs, sont destinés à pourvoir à des insuffisances ressortissant des budgets de 1878, jusques et y compris 1882.

Les crédits à rattacher au Budget de la Dette publique s'élèvent à fr.	3,894,946 78
Ceux à rattacher au Budget des Finances s'élèvent à .	160,956 85
Ceux qui se rattachent au Budget des Non-valeurs et Remboursements s'élèvent à	3,383 37
Soit au total. fr.	4,059,287 »

Ce Projet de Loi a été adopté par la Chambre des Représentants, le 14 août 1883, à l'unanimité des 78 membres présents.

Son examen n'a pas soulevé d'observations au sein de votre Commission, et c'est à l'unanimité de ses membres qu'elle a l'honneur d'en proposer l'adoption au Sénat.

Le Rapporteur,
Boarn PAUL BETHUNE.

Le Président,
TERCELIN-MONJOT.